Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260320-20260303-DE

Délibération

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Guénaëlle ANDRO, Adeline CALLIGARO, Daniel CAUGANT, Frédéric CORBEL, Odile COTTEN, Annaïck COTTEN BIANIC, Loïc COUSTANS, Baptiste GOACHET, Daniel JOUBERT, Emeline LE BARON, David LE DEZ, Sonia LE GALL, Olivia LE GOFF, Yohan LE GUIRRIEC, Amélie LE SAUX, Pascal LE SAUX, Fiachra MAC AN TSAOIR, Pascale PICHON, Catherine TOUZÉ.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

Marie COTTEN a donné pouvoir à Olivia LE GOFF
René LE BARON a donné pouvoir à Emeline LE BARON
Antonin NIGER a donné pouvoir à Annaïck COTTEN BIANIC

Est nommé(e) secrétaire de séance : Yohan LE GUIRRIEC

Date de la convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 2026/03/03
OBJET : Élection des adjoints

Selon l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

A l'issue de l'élection, les adjoints élus sont immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur Nicolas POSTIC demande aux candidats à l'élection d'adjoints de faire connaître leur liste. Il indique que l'entente elliantaise propose une liste de 6 candidats tel que :

- 1er adjoint au maire : Daniel CAUGANT
- 2ème adjoint au maire : Annaïck COTTEN-BIANIC
- 3ème adjoint au maire : Baptiste GOACHET
- 4ème adjoint au maire : Amélie LE SAUX
- 5ème adjoint au maire : Yohan LE GUIRRIEC
- 6ème adjoint au maire : Catherine TOUZÉ

Le maire demande si d'autres candidats ont constitués une liste. N'ayant pas d'autres candidatures, le maire et les assesseurs invitent les conseillers municipaux à passer au vote et chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom.

Premier tour de scrutin :

Le bureau électoral procède au dépouillement :

- Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 23
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : ..... 11 voix
- Liste de Daniel CAUGANT : ..... 20 suffrages obtenus

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260320-20260303-DE

Selon les résultats du 1er tour, il n'est pas procédé à un 2nd tour. Le maire proclame les résultats et déclare les adjoints au maire installés selon le rang suivant :

- 1er adjoint au maire : Daniel CAUGANT
- 2ème adjoint au maire : Annaïck COTTEN-BIANIC
- 3ème adjoint au maire : Baptiste GOACHET
- 4ème adjoint au maire : Amélie LE SAUX
- 5ème adjoint au maire : Yohan LE GUIRRIEC
- 6ème adjoint au maire : Catherine TOUZE

Fait et délibéré en Mairie, le 20 mars 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 23 mars 2026,

Secrétaire de séance,
Yohan LE GUIRRIEC

Le Maire,
Nicolas POSTIC

